

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du LUNDI 2 FÉVRIER 2026 à 18h30

en mairie de Mondragon

Sous la Présidence de Christian PEYRON, Maire de Mondragon, en mairie.

Messieurs : SANCHEZ B – MARSEILLES P - LEBEGUE J -MARCHAND G – TRAMIER JF – SABATIER T - CHARLES P – AIME N – TRUC Y – BLANC D - MAUCCI D

Mesdames : ALTIER M-A – BERNARD J - BALBI F – ROMANINI B - VICENTE V - DEPEYRE A - GILLET N – LLORET S

Procurations : RIGGIO B à CHARLES - MARCHAND A à MARCHAND G

Absents excusés : ROS C - GARCIA A - CASTELAS M – COTTIN C

1/DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Christian PEYRON

Patrice CHARLES se porte candidat. Il est élu à l'unanimité.

22 votes pour.

2/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DÉCEMBRE 2025

Rapporteur : Christian PEYRON

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2025 est approuvé.

M. MAUCCI signale une omission dans la retranscription de son intervention concernant la Séniortale. Il convient de préciser que la Mutualité Sociale Agricole (MSA) a proposé à la commune une aide de 40 000 € pour la réalisation d'une étude de marché, préalable à la mise en œuvre d'une MARPA (Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie).

22 votes pour.

3/DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Rapporteur : Christian PEYRON

Monsieur le Maire présente de manière synthétique le budget principal de la commune :

En fonctionnement, on a un total de dépenses de 4 249 011.38 € et un total de recettes de 4 703 602.92 €, ce qui donne pour l'exercice 2025 un résultat de + 454 591.54 €.

Avec le report du résultat 2024 de +1 158 879.46 €, le résultat de fonctionnement à la fin de l'année 2025 est de 1 613 471.00 €.

En investissement, on a un total de dépenses de 1 922 092.69 € et un total de recettes de 1 165 791.27 €, ce qui donne pour l'exercice 2025 un résultat de – 756 301.42 €.

Avec le report du résultat 2024 de + 910 192.21 €, le résultat définitif d'investissement à la fin de l'année 2025 est de + 153 890.79 €.

Les RAR à la fin de l'année 2025 sont de 811 500€ en dépenses et 663 207.84€ en recettes ce qui donne un résultat de fin d'exercice en investissement de + 5 598.63 €, il n'y a donc pas de besoins de financement pour la section d'investissement.

Les résultats reportés sur le budget 2026 seront donc ainsi :

- Excédent d'investissement de + 153 890.79 €.
- Pas d'affectation obligatoire au 1068.
- Excédent de fonctionnement de + 1 613 471.00 €.

Le budget principal de la commune en 2026, s'équilibre en fonctionnement à 5 300 958.05 € et en investissement à 2 271 908.87 €.

Monsieur le Maire présente de manière synthétique le budget annexe « Sénioriale » :

En fonctionnement, on a un total de dépenses de 78 331.31 € et un total de recettes de 0.00 €, ce qui donne pour l'exercice 2025 un résultat de - 78 331.31 €.

Avec le report du résultat 2024 de - 15 015.00 €, le résultat de fonctionnement à la fin de l'année 2025 est de - 93 346.31 €.

En investissement, on a un total de dépenses de 2 499 044.26 € et un total de recettes de 867 156.42 €, ce qui donne pour l'exercice 2025 un résultat de - 1 631 887.84 €.

Avec le report du résultat 2024 de + 1 232 272.73 €, le résultat définitif d'investissement à la fin de l'année 2025 est de - 399 615.11 €.

Les RAR à la fin de l'année 2025 sont de 407 000.00 € en dépenses et 406 516.93 € ce qui donne un résultat de fin d'exercice en investissement de - 400 098.18 €, il y a un besoin de financement pour la section d'investissement de 400 098.18 €.

Les résultats reportés sur le budget 2026 seront donc ainsi :

- Déficit d'investissement de - 399 615.11 €.
- Pas d'affectation obligatoire au 1068 car la section de fonctionnement est en déficit.
- Déficit de fonctionnement de - 93 346.31 €.

Le budget annexe « Sénioriale » en 2026, s'équilibre en fonctionnement à 1 011 416.38 € et en investissement à 1 945 630.14 €.

Monsieur le Maire présente de manière synthétique le budget annexe « Assainissement » :

En fonctionnement, on a un total de dépenses de 170 048.09 € et un total de recettes de 129 869.09 €, ce qui donne pour l'exercice 2025 un résultat de - 40 179.00 €.

Avec le report du résultat 2024 de + 92 110.58 €, le résultat de fonctionnement à la fin de l'année 2025 est de + 51 931.58 €.

En investissement, on a un total de dépenses de 897 324.43 € et un total de recettes de 878 759.90 €, ce qui donne pour l'exercice 2025 un résultat de - 18 564.53 €.

Avec le report du résultat 2024 de - 25 011.89 €, le résultat définitif d'investissement à la fin de l'année 2025 est de - 43 576.42 €.

Il n'y a pas de RAR à la fin de l'année 2025 ce qui donne un résultat de fin d'exercice en investissement de – 43 576.42 €, il y a un besoin de financement pour la section d'investissement de 43 576.42 €.

Les résultats reportés sur le budget 2026 seront donc ainsi :

- Déficit d'investissement de – 43 576.42 €.
- Affectation obligatoire au 1068 de 43 576.42 €.
- Excédent de fonctionnement de + 8 355.16 €.

Le budget annexe d'assainissement en 2026, s'équilibre en fonctionnement à 184 004.42 € et en investissement à 145 861.27 €.

Monsieur le Maire présente de manière synthétique le budget annexe « Lotissement Peyrafeux » :

En fonctionnement, on a un total de dépenses de 347 354.83 € et un total de recettes de 0.00 €, ce qui donne pour l'exercice 2025 un résultat de – 347 354.83 €.

Avec le report du résultat 2024 de + 568 192.76 €, le résultat de fonctionnement à la fin de l'année 2025 est de + 220 837.93 €.

En investissement, on a un total de dépenses de 0.00 € et un total de recettes de 40 672.20 €, ce qui donne pour l'exercice 2025 un résultat de + 40 672.00 €.

Avec le report du résultat 2024 de – 290 962.68 €, le résultat définitif d'investissement à la fin de l'année 2025 est de – 250 290.48 €.

Il n'y a pas de RAR à la fin de l'année 2025 ce qui donne un résultat de fin d'exercice en investissement de – 250 290.48 €.

Les résultats reportés sur le budget 2026 seront donc ainsi :

- Déficit d'investissement de – 250 290.48 €.
- Excédent de fonctionnement de + 220 837.93 €.

Le budget annexe du lotissement en 2026, s'équilibre en fonctionnement à 293 337.93 € et en investissement à 250 290.48 €.

Après avoir entendu en séance le rapport présenté par Monsieur le Maire, le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2026 a eu lieu.

M. MAUCCI souhaite obtenir, sous forme de tableau, le détail du chapitre 11 (charges à caractère général : eau, électricité, assurances, téléphonie, etc.) ainsi que celui du chapitre 12 (charges de personnel).

Il sollicite également des précisions concernant l'imputation de 5 000 € figurant au compte 67 (charges exceptionnelles) du compte de résultat 2025. Il est répondu qu'il s'agit de l'annulation d'un titre sur exercice intérieur lié à un prêt de la CAF de Vaucluse (erreur de section) donc la recette apparaît en chapitre 10, après vérification la recette a été passée au chapitre 16 emprunts et dettes assimilés.

Concernant le budget annexe « Sénioriale », il regrette l'absence de l'état de la dette et en demande la communication. Enfin, il souhaiterait disposer du détail du compte 75 (produits de gestion courante) ainsi que du détail des recettes (montant des loyers et des services, et montant de la participation au budget principal).

22 votes pour.

4/AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026

Rapporteur : Christian PEYRON

Monsieur le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses ci-dessous avant le vote du budget principal 2026 :

Imputation	Montant prévisionnel
165 Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00 €
2031 frais d'études	7 000.00 €
2138 Autres constructions	100 000,00 €
21828	30 000.00 €
2315 Installations, matériel et outillage technique	150 000.00 €
TOTAL	288 000,00 €

22 votes pour.

5/AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ANNEXE SÉNIORIALE 2026

Rapporteur : Christian PEYRON

Monsieur le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses ci-dessous avant le vote du budget annexe 2026 « Senioriale » :

Imputation	Montant prévisionnel
21838 Autre Matériel informatique	3 000,00 €
21848 Autre Mobilier	5 000.00 €
2313 Construction	400 000.00 €
TOTAL	408 000,00 €

22 votes pour.

6/CONVENTION DE FINANCEMENT, DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX AU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE ET DE GESTION

Rapporteur : Christian PEYRON

La convention de financement, de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage au Département de Vaucluse et de gestion, laquelle prévoit notamment de désigner le Département de Vaucluse comme maître d'ouvrage unique, à titre temporaire, pour les travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire entre la RD 907 et la RD 44, ainsi que la répartition financière de cette opération entre les 2 co-contractants, le Département de Vaucluse et la Commune de Mondragon est adoptée.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux natures et fonctions prévues à cet effet.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

22 votes pour.

7/MODIFICATION DU RÈGLEMENT MUNICIPAL DU CIMETIÈRE PEYRAFEUX II

Rapporteur : Christian PEYRON

Il a été approuvé de modifier le règlement municipal du cimetière Peyrafeux II (article 13 et insertion de l'article 35) à partir du 1^{er} mars 2026. Monsieur le Maire est autorisé à signer le règlement ainsi modifié.

22 votes pour.

AUCUNE QUESTION DIVERSE

INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL

• Décisions d'attribution de biens communaux

Attribution d'un bail précaire à usage professionnel à la SAS V. pour l'exploitation de son activité sur la parcelle section ZK n° 337 pour un loyer de 600€ par mois à compter du 5 janvier 2026 – Décision n° 63/2025.

Attribution d'un bail de location du logement situé 116, Chemin Jean Moulin à Mme D. pour un loyer de 600€ par mois à compter du 1^{er} janvier 2026 – Décision n° 58/2025.

Attribution d'un bail de location du logement situé 116, Chemin Jean Moulin à Mme G. pour un loyer de 580€ par mois à compter du 1^{er} janvier 2026 – Décision n° 64/2025.

Attribution d'un local professionnel de 16.40 m² au sein du cabinet médical (dit annexe de la MSP) à Mme C.K, réflexologue et naturopathe, pour un loyer mensuel de 206€19 toutes charges comprises à compter du 1^{er} janvier 2026 – Décision 57/2025.

Attribution d'un local professionnel de 17.58 m² au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire à Mme E.V (en lieu et place de Mme A.N), infirmière, pour un loyer mensuel de 221€02 toutes charges comprises à compter du 1^{er} janvier 2026 – Décision 62/2025.

- **Décisions décidant de la révision de loyer d'un bien communal**

Le loyer annuel du presbytère situé Rue Jean Jaurès et facturé à l'association diocésaine d'Avignon est porté à 382€ (loyer antérieur 378€) - Décision n°61/2025.

La rente viagère de Mme « C » pour l'acquisition des parcelles section E n°226, 231, 232 et 31 est portée à 279.77€ à compter du 1^{er} février 2026 (rente antérieure 277.48€) – Décision n°02/2026.

Le loyer mensuel du garage situé à la Résidence Peyrafeux à APINAE Apiculture est porté à 19.52€ à compter du 1^{er} février 2026 (loyer antérieur 20€35) - Décision n°01/2026.

- **Gestion des cimetières :**

Acquisition d'une concession cinquantenaire n° 8- 4/6 places Allée des Églantiers – Peyrafeux II en date du 1^{er} décembre 2025 pour un montant de 800€ par M. et Mme « N ».

Acquisition d'une case colombarium N° 11 à Peyrafeux II en date du 1^{er} décembre 2025 pour un montant de 459€ par Mme L.

- **Décision du Maire :**

Décision 65/2025 : Mouvement de crédit de chapitre à chapitre inférieur de 7.5% des dépenses réelles : 21 960€ au chapitre 041 de la ligne 2138 (autres constructions) vers la ligne 2031 (frais d'études).

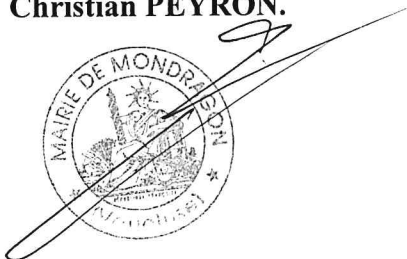
- **Arrêté décidant de la révision du montant des prestations d'entretien**

Les prestations d'entretien de la Résidence « Les Balcons de Peyrafeux » seront facturées à Grand Delta à hauteur de 1 086€ par mois à compter du 1^{er} janvier 2026 (facturation antérieure 1 148€) - Arrêté n°60/2025.

La séance est levée à 18h55.

Fait à MONDRAGON, le 19 février 2026

Maire de Mondragon,
Christian PEYRON.



Le Secrétaire de séance,
Patrice CHARLES.

Signature des membres présents :

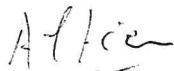
1- PEYRON Christian



2- SANCHEZ Benoît



3- ALTIER Marie-Andrée



4- MARSEILLES Patrice



5- BERNARD Josette



6- LEBEGUE Jean



7- BALBI Francette



8- MARCHAND Guy



9- MARCHAND Any



10- MAUCCI Denis



11- SABATIER Thierry



12- LLORET Suzy



13- RIGGIO Béatrice



14- ROMANINI Bruna



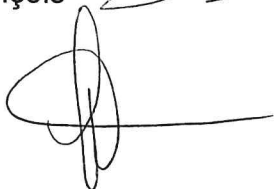
15- BLANC Didier



16- TRAMIER Jean-François



17- ROS Céline



18- VICENTE Virginie



19- CHARLES Patrice



20- GILLET Nadine



21- TRUC Yannick



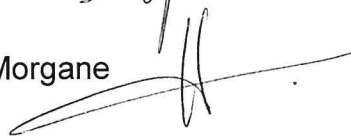
22- AIME Nicolas



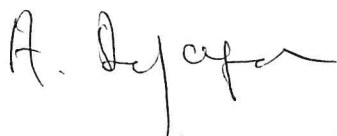
23- GARCIA Aurélie



24- CASTELAS Morgane



25- DEPEYRE Arlette



26- COTTIN Jean-Claude

